Image not found or type unknown

# Nationalité française par filiation

Par **khk**, le **22/06/2014** à **02:41**

j'ai 40 ans,je suis en France (Titre de séjour visiteur depuis 2001) et j'ai deux enfant sont né en France
mes parent ont la nationalité française depuis un an 2013
j'ai un frère a eu la nationalité dépuis 2000.
Est ce que j'ai le droit de l'avoir la nationalité par filiation ?

Par avance merci

Par **domat**, le **22/06/2014** à **11:02**

bjr,
comme vous étiez majeur à la date de naturalisation de vos parents, vous ne pouvez pas prétendre à la naturalisation par filiation.
par contre vous pouvez demander votre naturalisation comme vous résidez en france depuis 2001 si vous remplissez les conditions exigées.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés